

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION  
DES LANGUES NATIONALES

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

CENTRE NATIONAL DES MANUELS

ET FOURNITURES SCOLAIRES

-----

DIRECTION GENERALE



BURKINA FASO

-----

# STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PIRATERIE DES MANUELS SCOLAIRES

# Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. De la notion du manuel scolaire .....</b>	<b>4</b>
<b>2. De la notion de piraterie .....</b>	<b>4</b>
<b>II. CADRE STRATÉGIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte et justification .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Analyse FFOM.....</b>	<b>7</b>
<u>2.1. Forces.....</u>	<b>7</b>
<u>2.2. Faiblesses .....</u>	<b>8</b>
<u>2.3. Opportunités.....</u>	<b>8</b>
<u>2.4. Menaces ou contraintes.....</u>	<b>8</b>
<b>3. Axes d'intervention.....</b>	<b>9</b>
<u>3.1. Compréhension du phénomène de la piraterie du manuel scolaire.....</u>	<b>9</b>
<u>3.2. Amélioration des normes juridiques pour la protection spécifique du manuel scolaire .....</u>	<b>9</b>
<u>3.3. Amélioration des mécanismes de gestion du manuel scolaire.....</u>	<b>9</b>
<u>3.4. Approche multisectorielle pour lutter contre de la piraterie du manuel scolaire .....</u>	<b>9</b>
<b>4. Objectifs.....</b>	<b>10</b>
<u>4.1. Objectif général .....</u>	<b>10</b>
<u>4.2. Objectifs spécifiques .....</u>	<b>10</b>
<b>5. Résultats attendus .....</b>	<b>10</b>
<b>6. Publics cibles.....</b>	<b>11</b>
<u>6.1. Cibles primaires.....</u>	<b>11</b>
<u>6.2. Cibles secondaires.....</u>	<b>12</b>
<b>III. CADRE OPÉRATIONNEL DE LA STRATÉGIE .....</b>	<b>12</b>
<u>1- Dispositif organisationnel .....</u>	<b>13</b>
<u>2- Planning des activités.....</u>	<b>14</b>
<u>3- Budgétisation des activités.....</u>	<b>14</b>
<u>4. Mécanisme de suivi-évaluation .....</u>	<b>20</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>

## **SIGLE ET ABRÉVIATION**

**BBDA** : Bureau Burkinabè du Droit d'Auteurs

**CENAMAFS** : Centre national des Manuels et Fournitures scolaires

**CNLPOLA** : Comité national de Lutte contre la Piraterie des Œuvres littéraires et artistiques

**COGES** : comités de gestion des établissements scolaires

**COTEVAL/SG.GOV** : Comité technique de Vérification des avant-projets et propositions de lois/Secrétariat général du Gouvernement

**DAMSSE** : Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures Educatives

**DAJC/MENAPLN** : Direction des Affaires juridiques et du Contentieux/ Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales

**DCPM** : Direction de la Communication et du Protocole Ministériel

**DGREIP** : Direction générale de la recherche en Education et de l'innovation pédagogique

**MCAT** : Ministère de la Culture, de l'Art et du Tourisme

**DGCERF/MICA** : Direction général du contrôle économique et de la Répression de la Fraude/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

**FFOM** : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

**MCRP** : Ministère de la Communication et des Relation avec le parlement

**MENAPLN** : Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales

**Min. just.** : Ministère de la Justice

**OAP I** : Organisation africaine de la Propriété intellectuelle

**PTF** : Partenaires techniques et financiers

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis plusieurs décennies, les œuvres de l'esprit sont en guerre contre un phénomène qui met en péril leur promotion et celle de leurs auteurs : la piraterie. Celle-ci se mue au gré de l'évolution technologique sans toutefois disparaître.

Si jadis, elle sévissait chez les artistes, dans les médias et dans les productions de la littérature générale, aujourd'hui elle jette son dévolu sur les manuels scolaires, compromettant du même coup, non seulement la qualité de l'éducation à travers des contenus souvent erronés, mais aussi les efforts du gouvernement à promouvoir l'édition scolaire, porteuse de la vision d'une nation en termes de valeurs sociales et d'idéal politique.

En effet, outre le fait qu'il est un élément central dans la pratique pédagogique et reconnu comme l'un des facteurs les plus efficaces dans l'amélioration de la qualité du processus d'enseignement et d'apprentissage, le manuel scolaire de par son contenu, participe aussi à l'instruction d'une part, et à l'éducation d'autre part « **par la transmission, de manière plus ou moins explicite, de modèles de comportement sociaux, de normes et de valeurs.** » (Unesco, 2008, 14).

Le manuel scolaire participe activement à la construction du système de valeurs de l'élève. Car en plus des connaissances et des opinions sur l'organisation sociale et politique d'un pays qui y sont contenus, il comporte des appels qui s'adressent à l'élève, lui suggèrent ce qu'il faut aimer et respecter et ce qu'il faut haïr et mépriser.

Le Burkina Faso dispose d'un Comité national de Lutte contre la Piraterie des Œuvres littéraires et artistiques (CNLPOLA) et d'un organisme de gestion collective du droit d'auteur en l'occurrence le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteurs (BBDA) qui contribue également à la lutte contre la piraterie. Toutefois, le caractère spécifique du manuel scolaire de nos jours objet de piraterie, indique que les mécanismes pour sa protection requièrent des dispositions toutes particulières.

D'où l'impérieuse nécessité qu'une stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire soit élaborée.

## I. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

### 1. De la notion du manuel scolaire

Le manuel scolaire, affectueusement appelé livre par les élèves, fait l'objet de nombreuses définitions qui sont tributaires de son évolution.

Le nouveau Petit Robert (1994) le définit comme étant un « **ouvrage didactique présentant, sous format maniable, les notions essentielles d'une science, d'une technique et plus spécialement les connaissances scolaires exigées par les programmes scolaires (abrégé, cours), manuel de physique, de littérature), (le manuel du parfait bricoleur) ».**

Quant au dictionnaire de pédagogie, Bordas.1996 (CEP. -26 mars 2004-), « **le manuel est un livre d'un type un peu particulier. Il est destiné à être toujours « en mains » comme son nom l'indique et il contient, sur une matière donnée, l'essentiel de ce qu'il faut savoir, présenté de façon aussi accessible que possible. Dans l'acceptation la plus courante, on le désigne comme livre de classe, où une discipline, axée sur un programme, est présentée en leçons, avec illustrations, croquis ou cartes, accompagnées de règles, d'exemples, d'exercices et parfois, mais rarement, de corrigés. ».**

François Marie GERARD et Xavier REOGIERS (1993) le définissent comme « **un outil imprimé, intentionnellement structuré pour s'inscrire dans un processus d'apprentissage, en vue d'en améliorer l'efficacité. ».**

Pour J. POTH (1997) le manuel scolaire est un « **livre d'accompagnement discontinu et progressif avec des séquences horaires journalières ou hebdomadaires, articulées les unes aux autres et construites en fonction des capacités d'attention de l'enfant ».**

Selon F. RICHAUDEAU (1986), « **un manuel scolaire est un matériel imprimé, structuré destiné à être dans le processus d'apprentissage formation concerté ».**

On note alors, de ces définitions, des spécificités propres au manuel scolaire qui le diffèrent du livre savant ou de roman ou tout livre de littérature générale. Ce sont entre autres : l'aspect didactique de l'ouvrage, la structuration des connaissances ou des apprentissages en adéquation avec le niveau des élèves, leur concordance au programme scolaire et l'objectif final d'améliorer le processus d'apprentissage et de formation.

Il est important de faire remarquer que **F.M. GERARS, X. REOGIERS (1993) et F. RICHAUDEAU (1986)** en retenant le caractère « imprimé » pour définir le manuel scolaire, veulent établir la différence entre cet ouvrage didactique et les autres supports didactiques numériques ou audiovisuels qui foisonnent à l'ère des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

En effet, de nos jours, face aux supports numériques de plus en plus envahissants, voire agressifs et aux nouvelles perspectives pédagogiques, le manuel scolaire classique tend à évoluer pour englober un ensemble de ressources pédagogiques destinées aux élèves (livre d'élèves, cahier de TD, cd-rom, site compagnon, DVD...) et aux enseignants (guide pédagogique, ressources en ligne, MP3, téléchargements...).

Au cours de l'année scolaire 1997-1998 en France, le groupe de pilotage de l'enquête sur les fonctions éducatives du manuel scolaire a opté pour « une définition pragmatique », c'est-à-dire une définition opérationnelle du manuel scolaire. Ainsi pour ce groupe de pilotage, **« a été considéré comme manuel scolaire tout support pédagogique (livres ou fiches) qui doit être acquis par l'élève (lycée) ou qui est mis à sa disposition par l'établissement (école primaire et collège). (BORNE, Dominique et all. 1998).**

Face au foisonnement de définitions du manuel scolaire, afin d'éviter un laisser-faire au regard de la multitude de supports (supports didactiques imprimés et numériques) circulant dans les classes en guise de manuels scolaires et dans le souci d'uniformiser la perception du manuel scolaire dans les écoles d'une même nation, le législateur a légiféré sur la définition du manuel. Tel est le cas de la France où le décret n°2004-922 du 31 août 2004 définit les ouvrages scolaires comme suit :

**« Sont considérés comme livres scolaires, (...), les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés ».**

## 2. De la notion de piraterie

Un peu partout dans le monde, les différentes législations sanctionnent la piraterie au même titre que la contrefaçon. Définir la notion de piraterie, revient alors à faire ressortir la notion de contrefaçon qui est le terme juridique consacré utilisé par la plupart des législations. Ce sont deux notions identiques car elles portent toutes atteintes aux droits des titulaires de droits d'auteur et droits voisins. La définition de la piraterie recouvre la contrefaçon « stricto sensu » et la contrefaçon « lato sensu » c'est-à-dire les délits assimilés à la contrefaçon.

Selon **COLOMBET Claude**, **« l'infraction au droit d'auteur est généralement baptisée de contrefaçon »** (COLOMBET Claude, Grands principes du Droit d'auteur et des droits voisins dans le monde : approche du droit comparé, Litec. UNESCO, 1993, p.108.) Cette infraction se manifeste par l'atteinte aux droits d'auteur, et surtout à ses droits patrimoniaux. Il ajoute que la contrefaçon **« sera donc constituée par toute édition, reproduction, représentation ou diffusion quelconque d'une œuvre sans l'autorisation de l'auteur »** (COLOMBET Claude, ibid, p.108.)

L'article 511(611-4 du nouveau code) du Code Pénal Burkinabè définit la contrefaçon comme « **toute édition d'écrit, de composition musicale (...) de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et des règlements relatifs à la propriété des auteurs** ». L'article 106 de la loi burkinabè n°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique stipule que « **le délit de contrefaçon est toute reproduction, traduction, adaptation, représentation, diffusion par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi** ».

En son article 109, elle dispose que « **lorsque la contrefaçon se fait à grande échelle et dans un but commercial, il s'agit de la piraterie** ». La piraterie est rangée dans la catégorie juridique des délits. Cette législation envisage la piraterie sous l'angle purement commercial alors que certains actes dépourvus en partie ou totalement de toute motivation commerciale sont qualifiés de piraterie, puisqu'ils causent des dommages aux intérêts des auteurs et aux auxiliaires de la création. C'est ce que relève PANETHIERE Darell en ces termes : « **Dès lors, les intérêts des titulaires de droits sont affectés à tel point que la copie non autorisée sur l'Internet a déjà porté préjudice aux industries créatives dans le monde entier, il est sans nul doute approprié de qualifier ce comportement de "piraterie"** » (PANETHIERE Darell, « **Persistance de la piraterie : conséquence pour la créativité, la culture et le développement durable** » in Bulletin du droit d'auteur, juillet-septembre 2005, UNESCO, pp. 2-3).

De ces définitions, l'on peut retenir que la piraterie est l'exploitation d'une œuvre protégée par la loi, sans l'autorisation de l'auteur ou de l'organisme de gestion collective.

## II. CADRE STRATÉGIQUE

### 1. Contexte et justification

Le développement d'un pays est tributaire d'un système éducatif égalitaire efficace, et le manuel scolaire participe fortement de cette efficacité. Conscient de cet état de fait, le gouvernement burkinabè ne ménage aucun effort pour doter annuellement nos établissements d'enseignement public et privé de manuels scolaires, et ce du préscolaire au secondaire en passant par le primaire et le post-primaire.

Deux modèles de distribution sont mis en œuvre à cet effet :

- La mise à disposition du manuel scolaire par l'entremise de la Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) au préscolaire et au primaire. Cette mise à disposition s'opère par la vente à prix social au préscolaire et la gratuité au primaire ;

□ La mise à disposition du manuel scolaire par l'entremise du Centre national des Manuels et Fournitures scolaires-(CENAMAFS), à tous les établissements d'enseignement général, technique et de la formation professionnelle du post-primaire et du secondaire. A ce niveau, la disposition est faite sous le sceau de la location pour ce qui concerne les établissements publics et par cession à un prix social aux établissements privés.

Selon le rapport 2017 de la Commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso, les manuels scolaires au primaire sont en nombre largement en deçà des effectifs des différentes classes. Dans certaines écoles primaires, on a un livre de lecture pour quatre voire cinq élèves. A titre d'exemple, pour la rentrée 2018-2019, sur un besoin exprimé de 5 884 295 manuels scolaires, la DAMSSE a assuré une dotation de 2 403 394 manuels (classiques, bilingues et arabes), ce qui équivaut à un taux de couverture de 40,84% seulement.

L'une des difficultés relevées par le corps enseignant concernant les manuels scolaires est la livraison tardive des manuels souvent presque en fin d'année scolaire. Ce retard a pour effets, soit de priver certains élèves de manuels, soit d'amener des parents d'élèves plus conscients de cette situation, à acheter des livres censés être distribués gratuitement pour leurs enfants. L'irrégularité constatée à ce sujet par la Commission d'enquête parlementaire relative aux manuels scolaires porte sur la qualité défectueuse dudit matériel. Les fournitures scolaires livrées dans les écoles sont de si mauvaise qualité que les livres et les cahiers sont détériorés avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année quel que soit l'entretien qu'on leur consacre.

Au post primaire et au secondaire, le besoin en manuel est plus important car dans chaque matière, l'élève doit disposer d'un manuel scolaire.

Dans l'enseignement général comme technique et professionnel, les dotations en manuels sont insuffisantes comme le relève le rapport 2017 de ladite Commission en ces termes : *« Actuellement, le CENAMAFS couvre 754 établissements d'enseignement général publics sur 1175 existants et 255 établissements d'enseignement général privés.*

*Le ratio des manuels livrés est de :*

- *trois (3) manuels par élève pour les classes de 6e et 5e contre un ratio normal de 7 livres par élève ;*
- *quatre (4) manuels par élève pour les classes de 4e et de 3e contre un ratio normal de huit (8) manuels par élève ;*
- *quatre (4) manuels par élève au secondaire contre un ratio de huit (8) manuels par élève ;*
- *moins de 1 manuel par élève pour l'enseignement technique ».*



Dans le cadre d'une récente étude commanditée par le CENAMAFS pour l'élaboration de son modèle économique, il ressort que l'insuffisance des manuels scolaires est l'un des problèmes majeurs de son modèle économique. Environ 76 % des établissements enquêtés affirment que leurs besoins en manuels ne sont pas comblés par le CENAMAFS et de ce lot, 54,9% avouent s'approvisionner en librairie pour combler le déficit tandis que 35,29% se contentent de la restauration et/ou de la réparation des manuels détériorés et 5,88% commandent leurs manuels auprès des éditeurs.

Pour la rentrée 2018-2019 à titre illustratif, sur un besoin en manuels estimé à 2 612 513, le CENAMAFS a pu assurer une dotation qui s'élève à 227 096 manuels, soit un taux de satisfaction de 8,7%.

Comme cela se voit aisément, l'incapacité du CENAMAFS et de la DAMSSE à satisfaire la forte demande toujours croissante est une porte ouverte non seulement à la contrefaçon mais également à une baisse considérable de ses recettes propres du CENAMAFS. Car faut-il rappeler, les recettes du CENAMAFS sont constituées majoritairement des frais de location des manuels scolaires, des frais de remboursement des manuels perdus et des frais de cession des manuels scolaires aux établissements privés.

Par ailleurs, les erreurs dans les contenus des manuels contrefaits menacent la qualité recherchée de l'éducation.

Il sied donc que le phénomène de la piraterie des manuels scolaires soit bien cerné et combattu de manière solidaire et efficace, de sorte que les efforts du gouvernement ne soient pas vains et que la qualité de l'éducation ne prenne pas un coup sérieux.

## **2. Analyse FFOM**

### **2.1. Forces**

Dans la perspective de la lutte contre la piraterie du manuel scolaire, l'exploitation de certains atouts s'avère utile. De ces atouts, on peut retenir ceci :

- Notre pays a ratifié plusieurs conventions internationales sur la protection de la propriété intellectuelle et cela est un atout dans la lutte contre la piraterie des manuels scolaires ;
- Il dispose d'une multitude de médias audiovisuels et d'organes de presse écrite pouvant servir de canaux d'information et de sensibilisation ;
- Le CNLPOLA et le BBDA déploient également des mécanismes déjà payants pour la lutte contre la piraterie ;

- Les leaders des organisations de la société civile (OSC) intervenant dans le domaine de la lutte pour la bonne gouvernance et contre la corruption peuvent être un puissant canal de contrôle ;
- L'existence d'un service au CENAMAFS orienté spécialement vers la protection du manuel scolaire ;
- L'ensemble des manuels scolaires du CENAMAFS (17 titres) sont déclarés au BBDA ;
- L'existence de syndicats des enseignants du primaire, du post-primaire et du secondaire, puissants canaux de sensibilisation, de contrôle et de dénonciation ;
- Aussi, les acteurs intervenant dans la chaîne d'exploitation des manuels scolaires que sont les parents d'élèves, les libraires, les imprimeurs et les éditeurs peuvent en étroite collaboration avec le MENAPLN, contribuer à réduire de manière considérable le phénomène de la piraterie du manuel scolaire.

## 2.2. Faiblesses

De nombreuses faiblesses altèrent la qualité du système de gestion des manuels scolaires dans notre pays. Entre autres, on peut citer :

- L'incapacité de l'Etat à satisfaire la forte demande en manuels scolaires ;
- Le retard dans la distribution des manuels scolaires ;
- La mauvaise qualité des manuels qui entraîne leur détérioration rapide et à grande échelle ;
- L'absence de dispositions juridiques spécifiques aux manuels scolaires ;
- L'absence de plan de lutte contre la piraterie des manuels scolaires ;
- La non déclaration des manuels du préscolaire et du primaire auprès du BBDA ;
- L'inexistence d'un service dévolu à la protection des manuels du préscolaire et du primaire ;
- L'Etat n'est pas auteur de tous les manuels utilisés dans les établissements d'enseignement ;
- L'absence de cadre formel d'échanges avec les acteurs intervenant dans la chaîne d'exploitation des manuels scolaires.

## 2.3. Opportunités

Malgré certaines faiblesses de nos mécanismes de gestion du manuel scolaire, des opportunités peuvent être exploitées pour lutter efficacement contre le phénomène de la piraterie. Il y a entre autres :

- L'existence de syndicats et d'associations des libraires et imprimeurs en tant qu'interlocuteurs ;
- L'existence d'une politique nationale de production endogène de manuels scolaires ;
- L'existence d'une structure faîtière des associations des parents d'élèves ;
- La connaissance de l'existence du phénomène de la piraterie du manuel scolaire par une bonne partie des populations.

#### 2.4. Menaces ou contraintes

Les contraintes sont d'ordre budgétaire car une campagne d'envergure de lutte contre la piraterie nécessite des moyens financiers conséquents.

Les menaces pourraient aussi être d'ordre politique car si cette lutte contre la piraterie du manuel scolaire est perçue comme un risque de troubles, l'autorité politique pourrait ne pas cautionner sa mise en œuvre réussie.

### **3. Axes d'intervention**

La thématique autour de laquelle notre stratégie sera bâtie est la suivante : « ***le manuel scolaire non piraté, gage d'une éducation de qualité*** ».

Cet axe de communication permettra aux populations de connaître les mécanismes et les conséquences de la piraterie du manuel scolaire ainsi que les mécanismes de prévention et de répression du phénomène.

Outre cet axe de communication, pour mieux faire face au problème de la piraterie du manuel, quatre (04) axes autres ont été identifiés :

#### 3.1. Compréhension du phénomène de la piraterie du manuel scolaire

Il s'agit ici de cerner le phénomène dans tous ses aspects. En somme, les enjeux de ce premier axe sont : comment s'opère concrètement la piraterie sur le terrain, quelle est son ampleur et quelles sont les ramifications au plan structurel ?

#### 3.2. Amélioration des normes juridiques pour la protection spécifique du manuel scolaire

La lutte contre la piraterie requiert un recours à la législation en vigueur, laquelle législation concerne les œuvres artistiques et littéraires de manière générale. Dans la perspective de la protection spécifique du manuel scolaire, il sied que des propositions d'amélioration des normes soient faites.

### 3.3 Amélioration des mécanismes de gestion du manuel scolaire

Dans cet axe, il s'agit de mettre l'accent sur les aspects à améliorer dans la mise en œuvre des modèles de gestion du manuel scolaire.

### 3.4. Approche multisectorielle pour lutter contre de la piraterie du manuel scolaire

La lutte contre la piraterie est une lutte d'envergure et il est opportun que soient associés à cette dynamique, plusieurs acteurs d'autres secteurs tels que la sécurité, la justice, le commerce le CNLPOLA, le BBDA, certaines OSC, les associations et organisations syndicales des acteurs de la chaîne du manuel, etc.

## **4. Objectifs**

### 4.1. Objectif général

Endiguer le phénomène de la piraterie du manuel scolaire

### 4.2. Objectifs spécifiques

#### ***AXE 1 : Compréhension du phénomène de la piraterie du manuel scolaire***

OS1- Cerner les mécanismes de la piraterie du manuel scolaire ;

OS2- Analyser les causes et les manifestations de la piraterie du manuel scolaire.

#### ***AXE 2 : Amélioration des normes juridiques pour la protection spécifique du manuel scolaire***

OS3- Répertorier les conventions internationales et les textes de lois et règlements au plan national qui condamnent la piraterie des œuvres littéraires ;

OS4- Élaborer des normes spécifiques à la protection du manuel scolaire ;

OS5- Faire un plaidoyer pour l'adoption de textes de lois pour la protection spécifique du manuel scolaire.

#### ***AXE 3 : Amélioration des mécanismes de gestion du manuel scolaire***

OS6- Réviser les processus d'édition, de production, d'acquisition et de distribution des manuels scolaires ;

OS7- Élaborer un manuel de gestion du manuel scolaire ;

#### ***AXE 4 : Approche multisectorielle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire***

OS8- Instaurer un partenariat avec les acteurs dont la contribution est essentielle pour réussir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire ;

- OS9- organiser une campagne d'information sur le phénomène de la piraterie du manuel scolaire ;
- OS10- mener des actions de sensibilisation sur les manifestations et les conséquences de la piraterie du manuel scolaire ;
- OS11- former des acteurs au repérage des manifestations de la piraterie du manuel scolaire ;
- OS12- organiser des actions de contrôle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire ;
- OS13- mener des actions de répression de la piraterie du manuel scolaire.

## **5. Résultats attendus**

### ***AXE 1 : Compréhension du phénomène de la piraterie du manuel scolaire***

- R1.1- les mécanismes de la piraterie du manuel scolaire sont cernés ;
- R1.2- les causes et les manifestations de la piraterie du manuel scolaire sont analysées.

### ***AXE 2 : Amélioration des normes juridiques pour la protection spécifique du manuel scolaire***

- R2.1- les conventions internationales et les textes de lois et règlements au plan national qui condamnent la piraterie des œuvres littéraires sont répertoriés ;
- R2.2- des normes spécifiques à la protection du manuel scolaire sont élaborées ;
- R2.3- un plaidoyer pour l'adoption de textes de lois pour la protection spécifique du manuel scolaire est fait.

### ***AXE 3 : Amélioration des mécanismes de gestion du manuel scolaire***

- R3.1- les processus d'édition, de production, d'acquisition et de distribution sont révisés ;
- R3.2- un manuel de gestion du manuel scolaire est élaboré ;

### ***AXE 4 : Approche multisectorielle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire***

- R4.1- un partenariat avec les acteurs dont la contribution est essentielle pour réussir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire est instauré ;
- R4.2- une campagne d'information sur le phénomène de la piraterie du manuel scolaire est organisée ;
- R4.3- des actions de sensibilisation sur les manifestations et les conséquences de la piraterie du manuel scolaire sont menées ;
- R4.4- des acteurs au repérage des manifestations de la piraterie du manuel scolaire sont formés ;

R4.5- des actions de contrôle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire sont organisées ;

R4.6- des actions de répression de la piraterie du manuel scolaire sont menées.

## **6. Public cible**

La stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire engage tous les citoyens burkinabè, à des degrés divers, si bien que, leur contribution à la mise en œuvre réussie de ladite stratégie mérite aussi d'être différenciée.

C'est pourquoi les cibles sont hiérarchisées en deux (02) catégories en vue de faire de chacune l'objet d'actions spécifiques et appropriées.

### 6.1. Cibles primaires

C'est le groupe de personnes à atteindre et à influencer au premier chef. C'est nécessairement sur ce groupe que doivent être axés les efforts et l'attention des actions de lutte. Ce sont :

- les libraires ;
- les imprimeurs ;
- les éditeurs ;
- les enseignants ;
- les gestionnaires des manuels des établissements ;
- les parents d'élèves ;
- les élèves.

### 6.2. Cibles secondaires

C'est le groupe de personnes qui peuvent aider à atteindre les cibles primaires. Ce sont les personnes dont les opinions revêtent de l'importance en fonction de leurs connaissances, de leurs acquis et de leurs expériences. Il est donc opportun de faire de ces cibles, des acteurs de l'information et de la sensibilisation sur le phénomène et la manifestation de la piraterie du manuel scolaire :

- le CNLPOLA et le BBDA ;
- les responsables des associations et des syndicats des libraires, des imprimeurs et des éditeurs ;
- les associations faitières des parents d'élèves;
- les comités de gestion des établissements scolaires (COGES);
- les OSC œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre

- la corruption;
- les agents de sécurité (policiers, gendarmes);
- le personnel judiciaire (magistrats) et les auxiliaires de justice (avocats, huissiers, notaires, etc.) ;
- les journalistes et les responsables des médias.

### **III. CADRE OPÉRATIONNEL DE LA STRATÉGIE**

Le cadre opérationnel de la stratégie renvoie à la stratégie de mise en œuvre. Il s'agit d'explicitier le dispositif organisationnel (1), le planning des activités (2), la budgétisation (3) et le mécanisme de suivi-évaluation (4).

#### **1- Dispositif organisationnel**

Le dispositif organisationnel de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire va s'appuyer sur les structures en charge de la gestion du manuel scolaire que sont la DAMSSE et le CENAMAFS.

Les actions de lutte concertées contre la piraterie du manuel scolaire seront conduites sous la responsabilité des premiers responsables desdites structures qui à leur tour, aviseront régulièrement le Ministre chargé de l'Éducation nationale de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire.

## 2- Planning des activités et budgétisation

La planification des actions de lutte contre la piraterie du manuel scolaire s'étale sur trois (03) années.

Réf.	Activités	Publics cibles	Responsable	Partenaires	Période d'exécution			Indicateurs de suivi	Source de vérification	Budget (Milliers)			
					2020	2021	2022			2020	2021	2022	Total
<b>AXE 1</b>	<b><i>Compréhension du phénomène du piraterie du manuel scolaire</i></b>												
<b>R1.1</b>	<b>Les mécanismes de la piraterie du manuel scolaire sont cernés</b>												
Act1	02 séminaires d'information par an	Acteurs chargés de la lutte et les cibles secondaires	CENAMAFS	BBDA/ CNLPOLA/ DAMSSE/ Bibliothèque nationale/DCP M	X	X	X	Nombre de séminaires organisés	Rapports de séminaires Listes de présence	PM	PM	PM	
Act2	Animation de deux émissions radiotélévisées par an	Cibles primaires et cibles secondaires	CENAMAFS	DCPM	x	x	x	Nombre d'animations faites	Support audiovisuel	PM	PM	PM	
<b>R1.2</b>	<b>Les causes et les manifestations de la piraterie du manuel scolaire sont analysées</b>												
Act1	Étude	Cibles primaires	CENAMAFS	Bureau d'études	x			Expertise	Rapport d'expertise	PM	PM	PM	



Réf.	Activités	Publics cibles	Responsable	Partenaires	Période d'exécution			Indicateurs de suivi	Source de vérification	Budget (Milliers) Période d'exécution			
					2020	2021	2022			2020	2021	2022	Total
<b>AXE2</b>	<b><i>Amélioration des normes juridiques pour la protection spécifique du manuel scolaire</i></b>												
<b>R2.1</b>	<b>Les conventions internationales et les textes de lois au plan national qui condamnent le piraterie des œuvres littéraires sont répertoriés</b>												
Act1	Élaboration d'un répertoire des conventions relatives à la lutte contre la piraterie	Cibles primaires et cibles secondaires	CENAMAFS	BBDA OAPI	x	x	x	Répertoire	Existence du répertoire	PM	PM	PM	
Act2	Élaboration d'un répertoire des textes relatifs à la lutte contre la piraterie au plan national	Cibles primaires et cibles secondaires	CENAMAFS	MCAT Min. Justice BBDA	x			Répertoire	Existence du répertoire	PM	PM	PM	
<b>R2.2</b>	<b>Les normes spécifiques à la protection du manuel scolaire sont élaborées</b>												
Act1	Organisation d'un atelier de rédaction d'un avant-projet de loi spécifique pour la protection du manuel scolaire	cibles secondaires	CENAMAFS	CAB/MENAP LN MINEFID MCRP MCAT Min. Justice COTEVAL/ SG /GOV BBDA DAMSSE DGREIP	x	x	x	Nombre d'ateliers	Rapport Avant-proj et	PM	PM	PM	

Act2	Organisation d'un atelier de validation de l'avant-projet de loi spécifique pour la protection du manuel scolaire	Cibles primaires et cibles secondaires	CENAMAFS	MENAPLN Directions centrales/ME NAPLN MINEFID MCRP MCAT Min. Justice COTEVAL/S G /GOV		x			Atelier	Rapport de validation	PM	PM	PM	
Act3	Organisation d'un atelier de rédaction des lois et textes d'application	Cibles secondaires	CENAMAFS	CENAMAFS ET DAJC/MENA PLN DAMSSE DGREIP	x	x	x	Atelier	Rapport de l'atelier					
<b>R2.3</b>	<b>Un plaidoyer pour l'adoption de textes de lois pour la protection spécifique du manuel scolaire est fait</b>													
Act1	Organisation d'un atelier de plaidoyer pour l'adoption de textes de lois	Assemblée Nationale , P. Ministère ,ASCE/LC , LCB	CENAMAFS	MENAPLN MINEFID MCRP MCAT Min. Justice COTEVAL/S G /GOV DAMSSE DGREIP	X				Atelier	Rapport de l'atelier	PM	PM	PM	
<b>AXE3</b>	<b>Amélioration des mécanismes de gestion du manuel scolaire</b>													
<b>R3.1</b>	<b>Les processus d'édition, de production et de distribution sont innovés</b>													
Act1	Elaboration d'un manuel unique de gestion de la chaîne du	MENAPLN	CENAMAFS	MINEFID DAMSSE DGREIP	x				Manuel élaboré	Document référentiel	PM	PM	PM	

	manuel scolaire( de l'édition, la production et la distribution)												
Act2	Organisation d'un atelier de validation du manuel unique de gestion de la chaine du manuel scolaire	MENAPLN MINEFID DAMSSE DGREIP PTF	CENAMAFS	MINEFID DAMSSE DGREIP PTF	X			Document validé	Rapport de validation	PM	PM	PM	
Act3	Formation des acteurs de la chaine du manuel scolaire	Acteurs de la chaine	CENAMAFS				x	Nombre d'acteurs formés	Rapport de formation	PM	PM	PM	
<b>R3.2</b>	<b>Les textes d'orientation de la gestion du manuel sont relus</b>												
Act1	Organisation d'un atelier de relecture des textes existants	DAJC/MEN APLN	CENAMAFS	BBDA DAMSSE DGREIP	X			Textes relus	Rapport de l'atelier de relecture	PM	PM	PM	
<b>Axe 4</b>	<b>Approche multisectorielle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire</b>												
<b>R4.1</b>	<b>Un partenariat avec les acteurs dont la contribution est essentielle pour réussir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la piraterie du manuel scolaire est instauré</b>												
Act1	Organisation d'un atelier d'immersion	Cibles secondaires	CENAMAFS	MENAPLN DAMSSE DGREIP DCPM	X			Nbre d'immersions organisés	Rapport d'immersion	PM	PM	PM	
Act2	Organisation de rencontres annuelles dans un cadre partenarial	Cibles secondaires	CENAMAFS	MENAPLN DAMSSE DGREIP	X	x	x	Tenue des rencontres	Rapport des rencontres	PM	PM	PM	
<b>R4.2</b>	<b>Une campagne d'information sur le phénomène de la piraterie du manuel scolaire est organisée</b>												

Act1	Réalisation d'émissions radio-télévisées	Cibles primaires et Cibles secondaires	CENAMAFS	DCPM		x	x	Nombre d'émissions réalisées	Support numérique de l'émission	PM	PM	PM	
Act2	Confection d'affiches publicitaires	Cibles primaires et Cibles secondaires	CENAMAFS	Agence de communication	x	x	x	Nombre d'affiches confectionnés	L'affiche	PM	PM	PM	
Act3	Déjeuner de presse sur le phénomène de la piraterie du manuel scolaire	Cibles primaires et secondaires	CENAMAFS	Patrons de presse DAMSSE DGREIP	x	x	x	Déjeuner tenu	Compte rendu de la rencontre	PM	PM	PM	
Act4	Journées portes ouvertes sur le CENAMAFS et la DAMSSE	Cibles primaires et secondaires	CENAMAFS	MENAPLN	x	x	x	Journées portes ouvertes tenues	Rapport des journées portes ouvertes	PM	PM	PM	
<b>R4.3</b>	<b>Des actions de sensibilisation sur les manifestations et les conséquences de la piraterie du manuel scolaire sont menées</b>												
Act1	Réalisation de capsules de sensibilisation sur le phénomène de piraterie	Cibles primaires et Cibles secondaires	CENAMAFS	MENAPLN DAMSSE DGREIP DCPM	x	x	x			PM	PM	PM	
Act2	Organisation de sorties de sensibilisation sur le phénomène de la piraterie	Cibles primaires et secondaires	CENAMAFS	MENAPLN DAMSSE DGREIP DCPM	x	x	x	Nombre de sortie	Rapport de mission	PM	PM	PM	
Act3	Réalisation d'un	Cibles	CENAMAFS	MENAPLN	x	x	x	Nombre de	Support	PM	PM	PM	

	dossier audiovisuel	primaires et secondaires		DAMSSE DGREIP DCPM				diffusions	audiovisuel				
<b>R4.4</b>	<b>Des acteurs sont formés au repérage des manifestations de la piraterie du manuel scolaire (à revoir)</b>												
Act1	02 Ateliers de formation par an	Acteurs chargés de la lutte et les cibles secondaires	CENAMAFS	BBDA/ CNLPOLA/ DAMSSE/ Bibliothèque nationale DGCERF/MI CA	X	X	X	Nombre d'ateliers faits	Rapports d'ateliers Listes de présence	PM	PM	PM	
<b>R4.5</b>	<b>Des actions de contrôle pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire sont organisées</b>												
Act1	Organisation de visites inopinées	Cibles primaires	CENAMAFS	DAMSSE	x	x	x	Nombre de visites effectués	Rapports des visites	PM	PM	PM	
Act2	Organisation de visites inopinées dans les établissements	Cibles primaires	CENAMAFS	DAMSSE	x	x	x	Nombre de visites effectués	Rapports des visites	PM	PM	PM	
<b>R4.6</b>	<b>Des actions de répression pour lutter contre la piraterie du manuel scolaire sont organisées</b>												
Act1	Opérations de saisies de manuels piratés	Cibles primaires	CENAMAFS	DAMSSE CNLPOLA BBDA DGCERF/MI CA			x	Nombre de manuels saisis	Rapports des saisies	PM	PM	PM	
Act2	Opérations de destruction des manuels saisis	Cibles primaires	CENAMAFS	DAMSSE CNLPOLA BBDA DGCERF/MI CA			x	Nombre de manuels détruits	Rapport des destructions	PM	PM	PM	

#### **4. Le mécanisme de suivi-évaluation**

L'évaluation traduit la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités par rapport aux objectifs ce qui permet de procéder, si nécessaire à un recadrage de la stratégie.

##### 4.1 Le pilotage

Le processus de suivi-évaluation se décline comme suit :

Au niveau national, le CENAMAFS en collaboration avec la DAMSSE coordonne l'activité à travers un comité technique mis en place à cet effet.

En vue d'assurer la bonne exécution de la stratégie, ce comité technique aura en charge :

- L'organisation de réunions semestrielles pour l'approbation des rapports de suivi-évaluation et d'exécution des programmes d'activités ;
- L'évaluation annuelle de la stratégie ;
- La revue à mi-parcours de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie ;
- L'évaluation finale.

##### 4.2 Les instruments d'évaluation

*Le succès du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie passe par l'utilisation d'instrument, la matrice FFOM :*

Cette matrice permettra de déterminer les forces et faiblesses relatives à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'environnement interne et les menaces et opportunités de l'environnement externe de la stratégie ».

Objectif global	Objectifs spécifiques	Hypothèses
Permettre un meilleur suivi de la stratégie	Faire une analyse FFOM de la mise en œuvre à mis parcours de la stratégie	Le système de suivi-évaluation de la stratégie est efficace
	Mettre en place un système de suivi-évaluation cohérent de la stratégie	La mise en place d'un système de suivi-évaluation cohérent a des effets positifs sur l'efficacité et l'efficience de la stratégie

## CONCLUSION

Le manuel est un puissant vecteur de la qualité de l'éducation, conçu pour faciliter l'intégration de l'enfant dans l'univers du savoir, régi par des règles particulières. Objet-reflet de l'institution scolaire, porteur d'une vision de société, le manuel scolaire subit de plus en plus des assauts de la piraterie qui portent atteinte à sa qualité.

D'où l'impérieuse nécessité de faire de cette stratégie de lutte un véritable instrument de protection de la qualité de l'éducation au Burkina Faso. Cela interpelle d'une part, tous les acteurs de l'éducation et, d'autre part, ceux de la chaîne du livre.

La mise en application des instruments juridiques par tous les acteurs de la chaîne, accompagnée de moyens techniques et logistiques constitue un moyen adéquat pour tenter de limiter les effets de la piraterie à défaut de pouvoir l'enrayer.

L'incapacité des structures du MENAPLN en charge de la mise à disposition des manuels aux écoles, aux établissements post-primaires et secondaires à satisfaire la forte demande en manuels scolaires toujours croissante est une porte ouverte non seulement à la piraterie, mais également à une baisse considérable des recettes propres du CENAMFS.

Aussi, faut-il combattre avec énergie ce phénomène de la piraterie des manuels scolaires afin que les efforts du gouvernement pour doter les élèves de manuels scolaires de qualité ne soient pas vains.

## LISTE DES MANUELS OFFICIELS DU CENAMAFS

### Pour le post-primaire

No d'ordre	Matières	Classes
01	Anglais	6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>
02	Mathématiques	6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>
03	Sciences physiques	4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>

### Pour le secondaire

No d'ordre	Matières	Classes
01	Anglais	Seconde
02	Français	seconde
03	Mathématiques	seconde
04	Sciences physiques	Seconde C et T
05	Mathématiques	Première D
06	Sciences de la vie et de la terre	Première C et D
07	Histoire	Terminale
08	Géographie	Terminale
09	Philosophie	Terminale